

Séance ordinaire du 7 mars 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi 7 mars deux mille vingt-trois à huit heures cinquante-deux, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau et Guy Dumoulin, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du comité exécutif Amélie Landry.

Assistent à la séance : Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Stéphane Lafaut, directeur général (partiellement), Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie (partiellement), Alexandre Boudreau-Forgues, attaché de presse du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2023-01-86

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

du 7 mars 2023.

CE-2023-01-87

Approbation du procès-verbal des séances des 27 et 28 février 2023

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 27 et 28 février 2023.

CE-2023-01-88

Stratégie d'adaptation aux changements climatiques

[Document d'aide à la décision ENV-2023-005](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter la *Stratégie d'adaptation aux changements climatiques*, telle qu'elle est jointe à la fiche de prise de décision ENV-2023-005.

CE-2023-01-89

Adoption du Règlement décrétant un emprunt de 30 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et du Règlement décrétant un emprunt de 30 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents

[Document d'aide à la décision FIN-2023-002](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de se prévaloir des pouvoirs prévus au premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* et à l'article 99 de la *Charte de la Ville de Lévis* pour chacun des règlements d'emprunt.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 30 000 000\$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision FIN-2023-002. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 30 000 000\$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement décrétant un emprunt de 30 000 000\$ pour l'exécution de travaux permanents, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 30 000 000\$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour

l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions.

CE-2023-01-90

Dépôt du procès-verbal de la réunion du comité des finances tenue le 19 janvier 2023 et le 26 janvier 2023

[Document d'aide à la décision FIN-2023-013](#)

Le procès-verbal de la réunion du comité des finances tenue le 19 janvier 2023 et le 26 janvier 2023 est déposé, à titre d'information.

CE-2023-01-91

Dépôt de la liste des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2023

[Document d'aide à la décision FIN-2023-014](#)

La liste des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2023 est déposée, à titre d'information.

CE-2023-01-92

Attribution du contrat de service de nettoyage de puisards

[Document d'aide à la décision APP-2023-041](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat du service de nettoyage de puisards (appel d'offres 2023-50-07), à Ortec environnement services inc., pour une dépense estimée à 91 800\$, avant TPS et TVQ, pour une durée d'un an, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-01-93

Avenant numéro 1 à la promesse de vente d'une partie du lot 3 208 916 et autres du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Saint-Romuald) et confirmation relative à l'utilisation d'un lot

[Document d'aide à la décision APP-GI-2023-003](#)

Il est résolu de conclure l'avenant numéro 1 à la promesse de vente d'une partie des lots 3 208 916, 5 591 453 et 5 578 574 du cadastre du Québec, acceptée par la résolution CE-2022-13-04, lequel prévoit l'acquisition du lot 6 558 079 de ce cadastre, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2023-003, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter que le lot 6 558 079 de ce cadastre est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition.

CE-2023-01-94

Adoption et remplacement du Second projet de règlement RV-2022-22-46 modifiant le Règlement RV-2011- 11-23 sur le zonage et le lotissement adopté par la résolution CV-2023-00-64 (ajout de la classe d'usages C703, résidence de tourisme, dans certaines zones et normes relatives à cet usage)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-037](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Second projet de règlement RV-2022-22-46 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-037, et ce, avec changements par rapport au Projet de règlement, adopté par la résolution CV-2022-06-59, et en remplacement du Second projet de règlement adopté par le conseil de la Ville, lors de sa séance du 13 février 2023, par la résolution CV-2023-00-64.

Les changements apportés au Second projet de règlement concernent le retrait des nouvelles définitions (article 1, *Terminologie*) et le maintien des normes proposées relatives au stationnement et à l'usage de résidence de tourisme, uniquement pour les 81 zones identifiées dans le Projet de règlement.

Ce second projet de règlement a ainsi pour objet d'ajouter la classe d'usages C703, résidence de tourisme, à la grille des spécifications dans les 81 zones identifiées à l'article 1 du Second projet de règlement, ainsi que des restrictions et normes relatives à l'exercice de cet usage à l'intérieur de ces zones

CE-2023-01-95

Transformation à la structure à la Direction générale et mouvement de main-d'œuvre

[Document d'aide à la décision GCH-2023-013](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser la transformation à la structure à la Direction générale et d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à procéder aux mouvements de main-d'œuvre tels qu'ils sont indiqués à la fiche de prise de décision GCH-2023-013.

CE-2023-01-96

Nomination d'un coordonnateur à la vie communautaire à la Direction de la vie communautaire

[Document d'aide à la décision GCH-2023-016](#)

Il est résolu de nommer monsieur Samuel Fortin à titre de coordonnateur à la vie communautaire de la Direction de la vie communautaire, poste cadre régulier à temps complet, classe 4, échelon 10, et aux autres conditions prévues au *Protocole de conditions de travail des cadres de la Ville*.

CE-2023-01-97

Nomination d'une directrice des finances et trésorière et administratrice du compte bancaire par intérim et d'un assistant-trésorier par intérim à la Direction des finances et de la trésorerie

[Document d'aide à la décision GCH-2023-024](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer madame Karina Bilodeau à titre de directrice des finances et trésorière et administratrice du compte bancaire par intérim à la Direction des finances et de la trésorerie.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de nommer monsieur Anthony Fournier à titre d'assistant-trésorier par intérim à la Direction des finances et de la trésorerie.

CE-2023-01-98

Levée de la séance

La séance est levée à 10 h 34.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
